



SMV

Formation Audit Conseil

HABILITATION ELECTRIQUE

INTERVENTION D'ENTRETIEN ET DEPANNAGE D'ORDRE ELECTRIQUE BASSE TENSION

Indice BR – Référence : EL-B3

DUREE :

3 jours

PUBLIC :

Personnels appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique.

PREREQUIS :

Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considérée, sur les ouvrages ou installations électriques

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Alternance d'exposés théoriques et d'atelier pratiques.

Moyens humains : formateur expert dans le domaine

NOTRE PLUS : SMV ACADEMY

Notre formateur vous accompagne avant, pendant et après la formation.

METHODES

- ▶ Les exercices pratiques sont orientés sur le repérage des environnements ou locaux à risques, l'analyse préalable à son intervention, la mise en œuvre de ses EPI, la réalisation de connexions et de déconnexions, la pose d'un EPC, la réalisation d'interventions de dépannage et de dépannage avec nécessité de consignation, et le compte rendu de son activité.

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE

- ▶ Théorie
 - Connaissances générales
 - Les effets du courant sur le corps
 - Les zones d'environnement
 - Les symboles d'habilitation
 - La mise en sécurité d'un circuit
 - L'utilisation des matériels
 - Les équipements de protection
 - La conduite à tenir en cas d'accident
 - Entretien et dépannage
 - Les zones d'environnement
 - Les risques spécifiques aux interventions BT
 - Les mesures de prévention
 - La préparation d'une intervention
 - Les niveaux d'habilitation nécessaire
 - Les différentes interventions
 - La consignation
 - Le respect des consignes de l'exploitant et instructions de sécurité
 - La rédaction des documents
- ▶ Pratique
 - La mise en pratique des acquis théoriques est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

• Evaluation de fin de formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage d'ordreelectrique sur des installations ou équipements électriques.

V1.5/5/2022